



**IMPOT SUR LES BENEFICES D'AFFAIRES DES PERSONNES PHYSIQUES (IBAPP)**

Article 90 et suivants du Code Général des Impôts (CGI).

DECLARATION RELATIVE A L'EXERCICE CLOS AU :

REGIME DU BENEFICE REEL NORMAL (1)

REGIME DU BENEFICE REEL INTERMEDIAIRE (1)

(1) Cochez la case correspondant à votre régime d'imposition.

**A) IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU DE LA PERSONNE MORALE**

A-1	Nom ou raison sociale		NIF	
A-2	Adresse géographique		Adresse postale	
A-3	Adresse mail		Tél.:	
A-4	Activité Principale		Activité secondaire	
A-5	Nom du cabinet comptable		Tel. :	
A-6	Représentant légal		Tel. :	

**B) RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION**

	REGIME NORMAL	REGIME INTERMEDIAIRE
B-1	Résultat fiscal (bénéfice net imposable)	
B-2	Résultat fiscal (déficit net)	
B-3	Montant des produits de l'exercice (1)	

NB : Déclarez les montants de résultat imposable et de produits arrondis à la dizaine d'ouguiya inférieure.

(1) Ne remplissez pas cette case si le montant de vos produits provient du transport terrestre des personnes, de marchandises, de location des véhicules ou de l'activité la pêche artisanale (article 87 du CGI).

**C) CALCUL DE L'IMPOT**

	REGIME NORMAL	REGIME INTERMEDIAIRE
C-1	Bénéfice imposable (B-1) x 30 %	
C-2	Produits (B-3) x 2,5 % (1)	
C-3	Montant minimum de perception	
C-4	IMPOT DU AVANT IMPUTATIONS	

(1) Le montant de l'impôt est égal au plus élevé des montants figurant en ligne C-1 et C-2 et C-3 (article 87 du CGI).

Le montant minimum de perception est de 125 000 MRU pour le régime normal et de 75 000 MRU pour le régime intermédiaire (article 87-5 du CGI).

**D) IMPUTATIONS**

	REGIME NORMAL	REGIME INTERMEDIAIRE
D-1	Excedent de versement ( crédit reporté en N-1)	
D-2	IBAPP retenu	
D-3	Acomptes en Douanes	
D-4	Crédit d'impôt IRCM	
D-5	Crédit d'impôts IRF	
D-6	Acompte par anticipation et autres acomptes	
D-7	IMPOT DU APRES IMPUTATIONS	
D-8	CREDIT REPORTABLE APRES IMPUTATIONS	

D7= C4-SOMME (D1:D6)

**E) PAIEMENT**

E-1	Soit 1 <sup>er</sup> versement à effectuer au plus tard le 31 mars (40 % du montant figurant en D-7)	<input type="text"/>
E-2	Soit 2 <sup>e</sup> versement à effectuer au plus tard le 30 juin (30 % du montant figurant en D-7)	<input type="text"/>
E-3	Soit 3 <sup>e</sup> versement à effectuer au plus tard le 30 septembre (30 % du montant figurant en D-7)	<input type="text"/>

date de déclaration...../...../.....

signature et cachet du redevable

**F/ PARTIE RESERVEE AU SERVICE DE RECouvreMENT DE L'IMPOT**

	Numéro de versement	Montant payé	Date du versement	N° de la Quittance	Mode de paiement	Signature et cachet du poste comptable
F-1	1					
F-2	2					
F-3	3					